

## **MODES DE PAIEMENT**

- Prélèvements mensuels automatiques faits par **Optimum Société d'Assurance inc.**

Nos dossiers indiquent qu'à votre dernier renouvellement, vous avez choisi de verser vos primes par prélèvements bancaires automatiques. À moins d'avis contraire, l'assureur prélèvera donc votre premier versement à la date indiquée sur votre relevé.

L'assureur n'exige aucuns frais de gestion ni intérêts.

### **Autres modes de paiement**

- Un chèque à la date du renouvellement ou de l'émission à l'ordre de **Sogedent Assurances inc.**

ou

- Trois versements (faire les chèques à l'ordre de **Sogedent Assurances inc.**)

1<sup>er</sup> chèque : 1/3 de la prime à l'entrée en vigueur de la police

2<sup>e</sup> chèque : 1/3 de la prime 30 jours après le 1<sup>er</sup> versement

3<sup>e</sup> chèque : 1/3 de la prime 60 jours après le 1<sup>er</sup> versement.

Si vous utilisez ce mode de paiement, veuillez envoyer les trois chèques postdatés en même temps.

- Paiement total par carte de crédit Police n°: \_\_\_\_\_

Visa  Numéro de carte de crédit : \_\_\_\_\_

ou  Date d'expiration : \_\_\_\_\_

MasterCard  Nom du titulaire de la carte : \_\_\_\_\_

- Paiement total en ligne au [www.sogedent.qc.ca](http://www.sogedent.qc.ca)